

PLAN PAYSAGE DE LA CÔTIÈRE RHODANIENNE

07

→ FICHE RECOMMANDATIONS

AMÉLIORONS L'IMAGE DES ZONES D'ACTIVITÉS

Objectifs

- RETISSER DU LIEN ENTRE LES ZONES D'ACTIVITÉS ET LES VILLES ET VILLAGES
- FAVORISER L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU BÂTI
- REVALORISER LES ENTRÉES DE VILLE ET LES ABORDS DES ROUTES DÉPARTEMENTALES
- VEILLER À LA PLUS-VALUE ENVIRONNEMENTALE DES AMÉNAGEMENTS
- DÉVELOPPER DES FORMES ARCHITECTURALES RESPECTUEUSES DE L'IDENTITÉ LOCALE

Contexte

Villes et activités économiques sont étroitement liées. Autrefois intégrés au contexte urbain, les espaces d'activités sont de plus en plus séparés des lieux de vie et transformés par l'évolution des modes de vie et l'urbanisation.

Certains secteurs d'activités de la côte rhodanienne situés en entrée de ville ou de bourg sont entourés d'aménagements peu qualitatifs et perçus négativement par les habitants, les consommateurs et les touristes. Cela impacte l'image des entreprises, des artisans et des commerçants qui y développent leurs activités.

Sur le plateau, les bâtiments d'activités agricoles ponctuant régulièrement les paysages ouverts soulève parfois la question de leur intégration dans le « grand paysage ».

En rebord de plateaux, les chais vinicoles bénéficient quant à eux d'un regain d'intérêt car ils portent l'image de marque du territoire.

→ Notre exigence sur l'insertion urbaine et paysagère des zones et bâtiments d'activités économiques ou commerciales doit s'affirmer comme un élément constitutif des stratégies territoriales.

RETISSER DU LIEN ENTRE LES ZONES D'ACTIVITÉS ET LES VILLES ET VILLAGES

Les projets d'aménagement doivent prendre en compte les différentes échelles communales et intercommunales d'intervention : territoire et grand paysage, zones d'activités et leur environnement, échelle de la parcelle.

Cette réflexion permettra de déterminer le site le plus opportun pour l'accueil de nouveaux bâtiments d'activités, d'inscrire le parc d'activités dans un véritable projet de territoire et de concilier l'ensemble des enjeux urbanistiques, architecturaux, paysagers et environnementaux.



Parc d'activités Saint-Loup, Varennes – JDM Paysagistes / « Du territoire à la parcelle », chapitre « Enjeux d'urbanisme », Horizon 6.80, Malary Anne-Laure, paysagiste, CAUE 44

FAVORISER L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU BÂTI

▲ assurer l'attractivité des centres-bourgs et réduire les déplacements entre quartiers en favorisant une mixité de fonctions et en permettant le maintien et l'installation d'activités économiques compatibles avec l'habitat (artisanat, activités tertiaires, chais, etc.).

▲ favoriser le développement d'OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) sectorielles ou thématiques dans les plans locaux d'urbanisme des zones d'activités existantes, à densifier ou à créer ;

Il est possible d'assurer la cohérence et l'intégration des projets d'aménagement du territoire en s'appuyant sur un cadre, des outils réglementaires et des mesures opérationnelles :

▲ élaborer des permis d'aménager illustrés et ambitieux sur les aspects architecturaux, paysagers et environnementaux.

La requalification des zones d'activités existantes est un enjeu essentiel auquel il est possible de répondre en premier lieu en reconnectant ces ensembles aux bourgs dont ils dépendent :

▲ favoriser les modes de déplacements doux en créant des liaisons piétonnes et cyclistes entre les centres-bourgs et les zones d'activités ;

▲ assurer la densification des zones établies avant de créer de nouveaux quartiers déconnectés de l'habitat existant ;

▲ développer une signalétique qualitative homogène par la mise en place d'une cohérence colorimétrique qui facilite l'intégration paysagère à grande échelle, tout en portant une attention particulière à la problématique de la publicité en entrée de ville ;

▲ mettre en place des critères qualitatifs (qualité environnementale, architecturale et paysagère) dans les schémas de développement économiques intercommunaux ;



équipements petits collectifs

quartier d'habitation

jardins en terrasses

promenade liaison piétonne

noûe paysagère

bâtiments d'activité

paysage préservé (prairie)

Exemple d'aménagement d'un quartier mixte en entrée de bourg - Aménagement du quartier des Écorces, Tramayes (71) – JDM

REVALORISER LES ENTRÉES DE VILLE ET LES ABORDS DES ROUTES DÉPARTEMENTALES



Entrée sud d'Ampuis

- ▲ sécuriser la voie piétonne
- ▲ favoriser l'intégration paysagère de l'hôtel
- ▲ utiliser des matériaux et végétaux pérennes et adaptés au site afin d'en limiter la gestion dans le temps

Des actions peuvent être menées dans les villages et les espaces attenants pour faciliter l'intégration paysagère des futures constructions aux silhouettes de bourgs existantes et pour améliorer le cadre de vie.

Simulations d'aménagements paysagers possibles visant à améliorer la qualité des entrées de ville et l'attractivité des entreprises présentes



Saint-Michel-sur-Rhône

- ▲ intégrer les bâtiments d'activités en entrée de bourg
- ▲ aménager des liaisons piétonnes pour réduire « l'effet couloir » de la route départementale
- ▲ offrir des ambiances paysagères séquencées
- ▲ aménager des stationnements unilatéraux pour affirmer le caractère urbain

DÉVELOPPER LA PLUS- VALUE ENVIRONNEMENTALE DES AMÉNAGEMENTS

EXEMPLE DE PALETTE VÉGÉTALE D'ESSENCES LOCALES ADAPTÉES

Afin d'inscrire les projets dans une démarche d'aménagement durable, différents objectifs sont à maintenir :

- ▲ limiter la consommation d'espaces naturels en réfléchissant à l'implantation de la zone dans le paysage, en adaptant la densité des secteurs selon l'activité afin de préserver la compacité du plan masse, en optimisant l'implantation des bâtiments sur la parcelle et en mutualisant les stationnements ;

- ▲ préserver les ressources naturelles en assurant une gestion raisonnée des eaux pluviales, en contrôlant l'ensemble des rejets, en favorisant l'usage de matériaux perméables et en rationalisant les surfaces imperméabilisées existantes ;
- ▲ assurer le maintien de la biodiversité et économiser les énergies en favorisant une orientation bioclimatique des nouveaux bâtiments afin de limiter la consommation électrique, en diversifiant les sources d'énergies renouvelables (photovoltaïque en toiture, récupération de chaleur des groupes froids, etc.) ;
- ▲ assurer la qualité paysagère des limites en privilégiant les végétaux locaux ou indigènes qui nécessitent peu ou pas d'arrosage.

Erable champêtre	Platane	Fusain d'Europe
Hêtre	Sorbier	Chêne pédonculé
Cornouiller sanguin	Charme	Noisetier
Viorne lantane	Prunellier	Frêne commun

ENCOURAGER UNE QUALITÉ ARCHITECTURALE RESPECTUEUSE DE L'IDENTITÉ LOCALE



Cité artisanale, Valbonne (06) – Conte.Vollenweider, architectes
et F. Navarro, paysagiste



Parc d'activités Camalcé, Gignac (46) – J. Mazas, architecte paysagiste

La qualité urbaine et architecturale des bâtiments d'activités ou agricoles est essentielle à leur bonne intégration paysagère. Elle reflète l'image et la culture des entreprises ou des agriculteurs ainsi que celle des acteurs et des élus qui portent l'attractivité économique. Il convient donc d'encourager le respect de l'identité traditionnelle de la côtère rhodanienne (pierres, bois, toitures en tuiles canal) et de considérer l'architecture d'aujourd'hui comme un patrimoine futur :

- ▲ proposer une cohérence d'implantation et un ordonnancement des bâtiments en précisant les intentions d'alignements et de volumes en amont ;
- ▲ adapter les gabarits des bâtiments aux dimensions de voiries et définir différentes ambiances par secteurs ;
- ▲ promouvoir l'utilisation du bois dans la construction (ressource locale, artisans bâtisseurs locaux, etc.) ;
- ▲ assurer un traitement qualitatif des limites, des clôtures et des aires de stockage.



Domaine du Monteillet, Chavanay – Fayolle Pilon, architectes associés

NOS PARTENAIRES

- Chambres consulaires
- Communes et Communautés de communes
- Services de l'État (DDT, DREAL...)
- Conseils départementaux
- Conseil régional
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 07 et 69

POUR ALLER PLUS LOIN

- « Bâtiments agricoles et paysagers », CAUE 44, 2003
www.caue44.com
- « De la zone au paysage : principes d'aménagement qualitatif des espaces d'activités », CAUE 69, 1995
www.caue69.fr
- « (Ré)-inventer la zone d'activités : pour un aménagement durable des espaces d'activités », CAUE 44, 2011
www.caue44.com
- Architectures et agricultures : site de formation et de sensibilisation sur la conception architecturale de bâtiments agricoles
www.archiagri.fr